



Participer à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions BOURBON qu'il possède, peut assister personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter, voter par correspondance,

Quel que soit votre mode de participation, vous devez exprimer votre choix en utilisant le **formulaire** prévu à cet effet :

- Si vous êtes **actionnaire au nominatif**, vous recevrez ce **formulaire** en annexe de l'**avis de convocation** qui vous sera adressé prochainement par CACEIS Corporate Trust.
- Si vous êtes **actionnaire au porteur**, vous pouvez également solliciter ce **formulaire** par lettre simple adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées^(*). Votre demande, pour être prise en compte, devra être reçue des services de CACEIS Corporate Trust **au plus tard le 4 Juin 2010** ^{(*) 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 09}

Quelles sont les formalités préalables pour justifier de votre qualité d'actionnaire en vue de participer à l'Assemblée ?

- Si vos actions sont inscrites au **nominatif** (pur ou administré), celles-ci doivent être enregistrées à votre nom dans les comptes de titres de BOURBON ouvert chez CACEIS Corporate Trust, **au plus tard le 4 juin 2010 à zéro heure, heure de Paris** ;
- Si vous détenez vos **actions au porteur**, celles-ci doivent être enregistrées, dans les mêmes délais, dans les comptes de l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres (Banque, Établissement Financier, Société de Bourse). Cet **enregistrement comptable** est justifié par une **attestation de participation** délivrée par votre intermédiaire financier.

1/ Si vous souhaitez participer personnellement à l'Assemblée Générale, vous devez préalablement obtenir une **carte d'admission**.

Pour cela, il vous suffit de cocher la **case A** du **formulaire** mentionné ci-dessus et le retourner à CACEIS Corporate Trust comme indiqué ci-après. Vous recevrez votre **carte d'admission** quelques jours avant l'Assemblée.

2/ Si vous souhaitez **voter par correspondance ou donner pouvoir**

Vous devez cocher la case **B** du **formulaire**, ainsi que la case correspondante au choix que vous retiendrez parmi les trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance, en cochant la case **2** et, le cas échéant, en noircissant les résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée en cochant la case **1** ;
- donner procuration à un autre actionnaire ou à votre conjoint, en cochant la case **3** et en indiquant le nom et les coordonnées de la personne que vous aurez désignée.

Quel que soit votre mode de participation, le formulaire, dûment complété, daté et signé par vos soins, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées^(*), au plus tard le 4 Juin 2010, pour que votre demande soit prise en compte.

^(*) 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy Les Moulinaux Cedex 09

Si vos actions sont au porteur, vous devrez adresser ce formulaire à votre intermédiaire financier qui se chargera de le retourner directement à CACEIS Corporate Trust accompagné de l'attestation de participation relative aux titres que vous détenez.

Nous vous rappelons que les demandes de carte d'admission ou les formulaires de vote par correspondance ne doivent, en aucun cas, être retournés directement à BOURBON.

Attention : tout actionnaire ayant voté par correspondance, adressé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée ; l'actionnaire qui aura voté par correspondance, ou adressé un pouvoir, pourra néanmoins y assister, sans prendre part au vote.

CONTACTS

CACEIS Corporate Trust

Service Assemblées

14 Rue Rouget de Lisle

92862 Issy-les-Moulinaux Cedex 09